

Règlement Chantilly Sport

1 Inscriptions et paiements :

- Toute inscription à un tournoi de padel est sujette à un paiement obligatoire.
- Le paiement doit être effectué dans un délai de 3 jours après l'inscription.
- Si le paiement n'est pas reçu dans les 3 jours, l'inscription sera automatiquement annulée.

2 Annulation et remboursements :

- Les participants ont un délai de 3 jours après leur inscription pour annuler leur participation et être remboursés intégralement.
- Les annulations doivent être notifiées à l'organisateur du tournoi par email dans les 3 jours suivant l'inscription.
- Si l'annulation est effectuée dans les 3 jours suivant l'inscription, le remboursement sera automatiquement effectué.
- Tout participant souhaitant annuler après les 3 jours suivant l'inscription devra fournir un justificatif valable dans un délai de 2 jours après l'annulation pour être éligible à un remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour les annulations effectuées après les 3 jours suivant l'inscription sans justificatif valable ou après la période de 2 jours suivant la fourniture du justificatif.

3 Communication :

- Toute communication relative aux inscriptions, paiements, annulations et remboursements se fera par email à l'adresse fournie lors de l'inscription.
- Il est de la responsabilité du participant de s'assurer de la réception et de la lecture des emails envoyés par l'organisateur du tournoi.